CFN extraordinaire du 8 avril 1992

Mes chers camarades,

Nous sommes réunis aujourd'hui en une séance du CFN dont, je ne doute pas, chacun mesure l'importance et les enjeux.

Le débat qu'il nous faut avoir, ne peut souffrir de faux semblant, de discours grandiloquents, trompeurs ou utopiques.

Il faut lever toutes les ambiguïtés afin qu'en toute clarté, chacun prenne ses responsabilités.

***

C'est par un choix fond, sur la raison que nos anciens ont construit, contre l'avis d'un certain nombre, l'organisation unitaire et autonome qu'est la FEN. Au départ, certains ont hésité et sont restés longtemps un pied dedans, un pied dehors. Puis de l'extérieur on les a incité à venir. Rappeler l'histoire n'est pas insulter les militants. A chacun simplement d'assumer ses choix et son passé.

Si je rappelle ceci d'entrée, ce n'est point pour faire je ne sais quel anti-communisme primaire, c'est pour que chacun ne perde pas de vue qui historiquement a voulu et construit l'unité et qui d'entrée l'a combattue dans nos rangs.

Ce choix historique de nos anciens de préserver l'unité de la FEN a-t- rendu possible sur la base d'une adhésion à un certains nombre de principes issus des Chartes d'Amiens et de Toulouse. Il avait pour corollaire le nécessaire strict respect, des règles de vie interne

La raison qui jusqu'ici nous a rassemblés n'est elle pas aujourd'hui menacée justement par ce refus, ce viol permanent des règles de vie de la FEN. Ce type de refus n'est-il pas de fait un refus plus profond, un refus de la nature même de la FEN.

Depuis des années, certains ont pris tant de liberté avec notre union, qu'il ne s'agit plus d'un mariage, ni même de concubinage, mais déjà quasiment d'une séparation de corps. Nous sommes réunis pour examiner en toute lucidité si et à quelles conditions notre unité peut être rétablie car nous ne vivons plus aujourd'hui qu'une unité de façade.

Je vous en conjure, mes camarades, que personne ici ne fasse semblant de croire qu'un simple projet de lettre est la cause essentielle de la crise qui a éclaté! Ne faisons pas semblant de confondre la conséquence et la cause.

Cette lettre n'est que le révélateur d'une réalité. La question qu'elle pose est depuis très longtemps dans tous les esprits. Vous n'avez eu depuis des mois d'autre préoccupation que de la suggérer, afin que progressivement le doute succède à la chimère. En nourrissant ce doute de vos réquisitoires permanents vous avez donné corps à une hypothèse. Qui pourrait nier la nécessité de chercher une solution à ce perpétuel conflit.

Et ne venez pas nous dire que c'est nous qui avons inventé tout cela. Oseriez-vous affirmer que chez certains d'entre vous, le désir de nous quitter ne vous a jamais effleurés ? Que vous n'en n'avez jamais débattu ? Que vous n'avez jamais hésité ?

C'est bien quand mˆme dans la circulaire UA SNES au S3 et S2 en date du 29.01.92 qu'on lit ceci :

"*Certains ne sont pas si mécontents que cela de cette situation à partir de l'idée qu'il vaudrait mieux quitter la FEN. La dénonciation du projet scissionniste d'UID ne provoque donc pas forcément de craintes chez ceux qui pensent à ce scénario*".

A force de jouer aux apprentis sorciers vous en avez vous-mêmes récolté les conséquences.

Et ce n'est pas d'aujourd'hui que vous manipulez cette idée. Déjà en 1975 vous nous menaciez . A propos de l'accord salarial, dans l'US info du 12 février André DELLINGER, dans un article intitulé " une altération grave du caractère de la FEN" écrivait :

"*La direction UID altère profondément le caractère de la FEN, pose en termes entièrement nouveaux, beaucoup plus difficiles, les questions de l'efficacité, du rôle, de la cohésion et de la nature de la FEN. Elle met en danger notre fédération syndicale*".

Tout y est déjà !

Et il ajoutait :

" *Qu'on ne voit dans cette réflexion, ni une menace, ni un chantage. C'est beaucoup plus grave que cela. Chacun doit comprendre que le syndicalisme enseignant vient de recevoir un coup qui l'ébranle jusque dans ses fondements et dont on n'a pas fini de mesurer les effets*."

Je veux le dire très clairement, pour nous ce sont certaines attitudes, certains comportements, un désaccord sur les principes et les formes du syndicalisme qui sont la cause de la crise qui a éclaté. Et on voit bien avec la citation que je viens de faire que les causes en sont profondes et étalées sur une longue période. C'est de cela dont il faut débattre.

Au centre de nos problèmes, il y a l'attitude de quelques direction de syndicats nationaux, comme celles du SNES et du SNEP, et qui ont utilisé les structures syndicales à des fins de tendance. Attitude qui constitue un obstacle permanent à l'expression des revendications, au fonctionnement, aux décisions de la FEN.

Ces directions se sont attachées à :

I. Détruire l'image de la FEN, de sa direction aux yeux des syndiqués, à la délégitimer, à créer des réflexes "anti"

Quelques exemples :

.

a) Dans l'US nø258 du 15 mars 1991, consacré à la préparation du Congrès du SNES de St Malo :

« *Mais l'expérience parfois cruelle qu'ils (les adhérents du SNES) font du rôle négatif que joue la direction de la FEN, de l'impasse, voire l'impuissance … laquelle elle est réduite du fait de l'hégémonie exercée par le SNI-PEGC sur toute la fédération, conduit à considérer qu'il faut faire du neuf dans la FEN... ».*

b) Elections dans les IUFM

C'est bien l'endroit où la FEN devrait pouvoir jouer tout son rôle de coordination, d'harmonisation des points de vue. C'est bien l'endroit où les listes FEN devraient être présentes (plusieurs syndicats sont concernés).

Le SNES commentant les résultats dans l'US du 24 janvier 92 déclare à propos de la FEN :

"*Elle a incité certaines de ses sections à présenter des listes en concurrence avec les nôtres...*".

C'est le monde à l'envers !

D'autre part, la présentation des résultats fait apparaître dans un tableau récapitulatif la distinction liste FEN - liste SNES et syndicats nationaux de la FEN. Le SNES est-il vraiment dans la FEN ?

c) Le SNEP n'est pas en reste :

" *Les collègues sont-ils d'accord pour que demain l'union des enseignants se prononce en notre nom pour la suppression du mouvement national... pour la répression syndicale des certifiés au nom de la solidarité ?*"

(SNEP nø 398 du 6 mars / Explications données par J. ROUYER sur le questionnaire SNEP)

d) Dans les appareils que vous contrôlez vous cherchez à cimenter les adhérents en les incitant à adopter des attitudes conservatrices et en diabolisant la FEN.

Quel plus bel aveu que cette phrase de la dernière US:

"*Les choix que la direction de la FEN était chargée de faire accepter par les personnels¯ consistaient ni plus ni moins à leur imposer une aggravation de la charge de travail (le fameux « travailler autrement ») et un troc contre une hypothétique revalorisation. C'est d'ailleurs parce qu'il a cru que cette « négociation » représentait le point de vue des personnels que le Ministre Jospin s'est lancé sur cette voix dès son arrivée au gouvernement, pour y renoncer grâce à nos actions*".

Tout y est :

*"La direction de la FEN était chargée"... par qui ? Cherchez l'erreur !

*"travailler autrement c'est travailler plus"...Ben voyons ! Nous, on dit, c'est travailler mieux.

*"un troc hypothétique"

*"Le ministre a été trompé par la FEN"... heureusement le SNES était là. Tout ça, ce n'est pas il y a 10 ans ou 2 mois, c'est dans le numéro de l'US qui publie un appel pour sauver la FEN, dit-on. Etrange manière de la sauver !!!

e) Les élus du SNEP n'hésitent pas à manier encore plus clairement la calomnie:

"*Le syndicalisme qu'on nous propose copie des orientations décidées hors des syndiqués...*"

(Bulletin du SNEP nø 396 du 14.02.92)

Il faut, vieux principe de la méthode Coué, affirmer sans arrêt que nous représentons un syndicalisme au service d'un parti (quel manque de pudeur chez les militants que vous êtes!) ou encore que nous sommes complices du gouvernement, que nous ne cherchons bien sûr qu'à aggraver les conditions de travail de nos collègues, que de plus nous sommes stupides, que nous ne sommes pas représentatifs ...! Vous ne trouvez pas que çà fait beaucoup? Et lorsque cette "diabolisation" s'étale sur des années et des années, comment s'étonner du résultat à la base?

***

S'est ensuite développé un second axe dans cette stratégie destructrice:

II Une opposition …à toute transformation de la FEN

Des syndicats nationaux et non des moindres n'ont-ils pas, sans cesse, affirmé leur opposition à toute transformation de la FEN en application de notre mandat de Clermont-Ferrand. En permanence nous avons été sommés de renoncer au congrès de Perpignan. La consultation de tous les adhérents de manière anonyme, par la FEN, est contestée dans son principe même. En organisant sa propre consultation, il s'agissait pour le SNES officiellement de revendiquer le maintien du pouvoir et du rôle du SN et de se faire plébisciter sur cette question par ses adhérents. Mais en circulaire interne SNES-UA il écrit :

"*Il s'agit aussi par cette proposition de mettre UID dans la situation de lancer une consultation que les personnels jugeront illégitime dans son questionnement et dans son organisation. Il s'agit aussi par la construction d'un tel recours aux personnels de mettre la direction UID hors jeu sur tous les terrains revendicatifs, action, recomposition*".

Il indique clairement qu'il s'agit par cette proposition de rendre illégitime la consultation et de mettre "*la direction UID hors jeu sur tous les terrains revendicatifs, Action, recomposition*".

En menant un combat de tendance, vous n'avez cessé de dire, d'écrire, de ressasser que c'est le choix d'aller vers un congrès extraordinaire qui menaçait l'unité de la FEN :

"*Il est encore temps de stopper le processus d'éclatement de notre Fédération qu'induit le choix d'aller à un congrès extraordinaire...*". (Texte proposé par UA, Autrement, EE, PSIEGP au CFN des 16 et 17 janvier 1992).

"*Compte tenu des risques majeurs que ce congrès fait peser sur notre fédération -qui peuvent aller jusqu'à son éclatement*". (Circ. FEN 86 - 11.02.92).

Dès lors est-il encore possible réellement de construire à Perpignan une FEN plus efficace et plus unitaire?

Certains n'ont-ils pas, sans cesse, réaffirmé que de toute fa‡on, ils ne se sentaient pas engagés par les positions ou décisions arrêtées dans l'organisation. C'est là que j'en arrive au troisième point:

III La négation, le refus permanent du fédéralisme

C'est une constante pour le SNES. Déjà en 77, Gérard Alaphilippe déclarait au Conseil National de la FEN : « *Notre point de vue, c'est que dans chaque secteur, les positions de la FEN doivent être celles qui sont arrêtées démocratiquement par les syndiqués de ce secteur.* »¯

Citons encore la conférence de presse du SNES rapportée par l'US nø16 du 19 janvier 1977 :
« *Il ne peut y avoir d'autres positions de la FEN dans le second degré que celles définies démocratiquement par les adhérents du SNES qui constitue la FEN dans le second degré.* »

Aujourd'hui, même chose : US nø276 du 6 décembre 1991 :
« *Chaque syndicat national est souverain pour prendre en charge l'ensemble des revendications et propositions des personnels qu'il syndique...* »

Autre exemple. Dans sa circulaire interne UA/SNES du 13.02.92, le SNES propose la cogestion dans le SNES, comme dans la FEN et indique clairement sa conception du respect des mandats de congrès.

Pour "*éviter l'éclatement de la FEN*" et "*donner un signe fort*" au sein du SNES en proposant la cogestion du SNES, la direction du SNES veut montrer que ce qui semble possible dans le SNES devrait l'être dans la FEN, sinon la direction de la FEN portera la responsabilité de l'éclatement pour n'avoir pas voulu imiter la proposition de la direction du SNES.

Donc, s'il n'y a pas "cogestion" le SNES n'envisage pas de rester dans la FEN, pour le moins sans le dire explicitement, il le suggère tout en incitant ses adhérents … en faire porter la responsabilité à la FEN. Si nous ne cédons pas à cette demande, nous porterons par avance la responsabilité de ce qui arrivera. C'est une belle forme de chantage et en même temps une déclaration d'intention.

Le SNES pose alors le problème du respect des mandats de congrès, question de fond pour assurer le fonctionnement de toute organisation.

Le respect des mandats de congrès dans le syndicat est clairement défini par l'US :
"*Dans le respect des choix revendicatifs définis par les syndiqués lors des congrès*" ... d'accord

Mais pour la FEN, UA-SNES indique que "*l'approche ne peut être transposée à l'identique. Le syndicat national est un syndicat souverain, la fédération est un regroupement volontaire de syndicats nationaux. La base de travail commune ne peut se réduire au respect des mandats de congrès dès lors que l'élaboration des positions fédérales peut être en contradiction avec celles des syndicats concernés*".

Les choses sont claires. Cette conception du fédéralisme aboutit à la paralysie de l'organisation.
La direction du SNES a toujours refusé de fait d'accepter le fédéralisme :
"*Une volonté clairement exprimée : un SNES souverain dans une FEN pluraliste*". (Note de presse SNES sur les résultats de la consultation 25.03.92).

ou encore : Le SNES exige : « *le maintien du droit pour les personnels du second degré de continuer à élaborer leurs revendications, leurs propositions, leurs modes d'action et d'intervention dans le cadre d'un syndicat national souverain, le SNES, auquel ils adhérent.* » (US nø 258 du 15/3/91; préparation du congrès de St Malo)
Fort bien. Mais en vous en tenant là, vous interdisez dans la FEN la mise en commun des réflexions et des revendications, vous interdisez toute démarche collective. Vous niez les fondements mêmes de la fédération.
Ce n'est plus de la souveraineté, c'est de l'autonomie.

Mes camarades, quelle différence faites-vous entre la conception que vous avez de la souveraineté et la position d'une organisation qui se situerait à l'extérieur de la FEN ?

Mais cette question s'adresse aussi au SNEP. Dans le chapitre : "Ce qui est bon pour les uns est mauvais pour les autres", penchons-nous sur la consultation du SNEP:

1ère question :
« Etes-vous pour un SNEP dans la FEN, maître de son fonctionnement, de ses revendications... ou êtes-vous pour que le SNEP s'intègre dans une structure syndicale unique de tous les enseignants... dominée... par le SN le plus nombreux (actuellement le SNI-PEGC)... ? »
Passons sur le type de question qui bien sûr n'induit pas la réponse qu'on attend, un peu d'anti-SNI et le tour est joué !

2ème question
« *Etes-vous pour un syndicat unique des enseignants d'EPS... souverain dans la FEN ou pour l'intégration des enseignants d'EPS dans l'union des syndicats enseignants dominée... par le SNI-PEGC ?* Cherchez l'erreur !
Si on refuse l'union dominée par le SNI, voir question précédente) alors il reste à se prononcer pour un syndicat unique d'EPS. Le SNEP a des effectifs supérieurs au SNEEPS donc pas de problème. Aucun problème pour que le SNEEPS renonce à sa souveraineté mais par contre pas question que le SNEP perde la sienne dans une structure regroupant tous les enseignants.

Les consultations organisées par certains syndicats dans une sorte de "fédération SNES" ne peuvent pas être considérées comme de simples épisodes d'un débat démocratique
Le SNES ne se déclare-t-il pas maintenant "mandaté" ? N'est-ce pas ce vote qu'il entend traduire en mandats pour faire obstacle aux changements proposés et ce avant même que les adhérents aient été amenés à connaître les différentes propositions ? Au delà du chèque en blanc, c'est de la manipulation.

Est-ce la majorité qui met en péril l'unité de la FEN parce qu'elle s'interroge sur ce qui nous rassemble encore ou est-ce ceux qui nient son existence mˆme en revendiquant une autonomie absolue pour tous leurs syndicats ou sections et ce, quels que soient les mandats ou les décisions prises après tous les débats contradictoires du monde ?

Toujours le SNEP. Dans un article du nø395 de sa revue ce syndicat fait un long développement sur le thème "*De quelle FEN le SNEP a-t-il besoin* ?". Il analyse "*le nouveau fédéralisme en construction*", et indique :

"*Sur d'autres problèmes : Revalorisation, avenir des collèges, santé scolaire,... des propositions communes intersyndicales ont été produites ainsi que dans un certain nombre de sections départementales. C'est cet effort qu'il faut poursuivre en sachant ,changer, anticiper pour construire des convergences".* Nous sommes pleinement d'accord jusque là. Il faut, dans l'organisation, débattre, échanger, confronter, approfondir, rechercher les convergences, établir des synthèses... et puis il faut trancher pour prendre position, pour agir. Il faut, après détermination d'une position commune ou majoritaire, respecter et mettre en œuvre, par tous, la décision prise. Le SNEP considère, lui, qu'on ne tranche jamais puisqu'il affirme :

"*Si la recherche de synthèse syndicale dans l'analyse et les propositions est souhaitable, le droit à synthèses différentes est aussi légitime*".

Le droit à synthèse différente, c'est ce qui se produit dans la FEN depuis trop longtemps, c'est ce qui ne cesse de s'accentuer, c'est ce que nous ne pouvons plus tolérer parce que ça paralyse l'organisation, chacun, après débat et vote, restant sur son analyse propre et ses choix propres.

Pour que chacun se persuade bien que les positions que nous défendons ne sont pas si farfelues que cela, jouons un instant au jeu des "qui a dit ?"

Qui a dit ?: « *Nous insistons aussi sur l'idée que la démocratie est le meilleur moyen pour s'opposer à toute forme de manipulation ou de noyautage d'où qu'ils viennent. Elle a aussi ses exigences : c'est par exemple qu'à défaut d'accord unanime, la minorité, qui doit être respectée, accepte de se soumettre aux décisions de la majorité* »¯
C'est Marcel Berge, ancien SG du SNEP (UA) qui explique ainsi comment devait se comporter les minorités dans son syndicat après que UA ait pris le pouvoir au SNEP bien sûr. (Revue UA nø65 du 27 mai 1991)

Donc, résumons-nous, dans le syndicat, la règle majoritaire pour vous est une nécessité. Dans la FEN, c'est différent. Je rappelle cette phrase de Jacques Rouyer : « *Si la recherche de synthèse syndicale dans l'analyse et dans les propositions est souhaitable, le droit à synthèse différente est aussi légitime.* » CQFD !
C'était la rubrique « Le respect de la règle démocratique c'est bon quand ça arrange, c'est mauvais quand ça dérange !»

Le refus du fédéralisme est en effet devenu tel qu'il n'y a plus de limite. Et je pense ici aux décharges. C'est bien le SNES qui nous a écrit :
"*Nous te rappelons donc que sur l'ensemble des décharges qui lui sont attribuées en fonction de ses résultats aux élections des CAPN, il (le SNES) a décidé de geler la fraction de 20 % qu'il transfère habituellement à notre fédération, dans l'attente de la discussion qu'il réclame depuis si longtemps* ».
Tous les moyens sont bon... pour faire prendre en compte son point de vue même le chantage et la remise en cause d'une règle établie dans la fédération.

Mais on ne s'arrête pas là. Examinons qui est :

IV Le fédérateur de l'anti-FEN... le SNES

La note adressée aux S3 UA à propos des élections aux CA des IUFM illustre parfaitement le comportement et la stratégie de l'anti-FEN dirigée par le SNES.

Cette note contient 3 points forts:

1. La "reconnaissance" du groupe UA-FEN formation des maîtres qui se réunit le 16 octobre et parvient à un accord d'orientation générale avec aussi UA-SNI.

"*Le SNES, le SNESup, le SNEP et le SNPEN se sont rencontrés à Paris le 16 octobre. Cette rencontre avait été précédée d'une discussion avec UA-SNI-PEGC au sein du groupe formation des maîtres UA-FEN*".

2. La demande de la FEN de constituer des listes FEN comprenant les candidats des SN dans les différents collèges est inacceptable.

"*Alors qu'aucun progrès n'a été fait dans la construction d'une plate-forme fédérale, et qu'il s'agit toujours d'accepter sans broncher la motion FEN de La Rochelle, la demande de la FEN de constituer des listes FEN comprenant les candidats des SN dans les différents collèges est inacceptable*".

Les choses sont donc très claires ! Notons au passage qu'une motion de congrès ne constitue pas une plate-forme fédérale.

3. L'appel à débauchage dans la FEN est clairement exprimé puisque UA SNES appelle à présenter une liste SNES-SNEP comportant un ou des étudiants 1er degré.
"En cas de refus, il faudra présenter une liste SNES - SNEP ou à l'initiative du SNES et du SNEP comportant un ou des étudiants 1er degré. Il faut alors prendre contact avec les organisations d'étudiants et aller à l'élection sur la base d'un accord sur les modalités de formation et les revendications (lien avec la discipline, maîtrise et agrégation, allocations, etc...). Pour ce collège, il est également souhaitable de prendre contact avec le SNETAA. »

Autre exemple dans le texte adopté par le Conseil National du SNES du 5.9.91:
" *Le SNES est engagé dans des actions unitaires dès la rentrée et initie avec le SNEP un dispositif progressif ....C'est d'ailleurs cette dynamique qui explique que la direction fédérale soit contrainte d'adopter une stratégie qui l'a amenée à décider le 12 octobre comme date de l'action fédérale tout en la centrant sur des revendications qui continuent à ne pas prendre en compte le point de vue des personnels du second degré...*
...Pour qu'elles deviennent véritablement fédérales (les actions), pour qu'elle (la FEN) soit en capacité de rassembler tous les personnels de toutes les catégories encore faut-il que des réponses précises soient apportées au questions que nous avons posées depuis des mois. C'est à cette seule condition que la jonction entre les deux initiatives programmées pour le 12 octobre pourra faire l'objet d'un examen. »

Autre exemple encore dans le supplément UA/SNES nø 81 les responsables du SNES écrivent :
"*Les syndiqués du second degré se prononcent massivement pour le courant de pensée UA et à ce titre aussi ils valident des choix qui sont faits dans d'autres syndicats par d'autres catégories de personnels au sein du SNI-PEGC, du SNAU, du SNIEN, etc...".*
Les adhérents du SNES votent majoritairement pour UA dans le SNES et c'est leur droit. Mais la direction du SNES accapare, capture les voix UA dans les autres syndicats pour tenter de valider et de légitimer la contre-FEN. Le SNES est le fédérateur de l'anti-FEN en indiquant qu'à côté de sa propre consultation, sont engagées aussi des consultations dans le SNEP, le SNESup, le SNETAP, UA-SNI-PEGC.
C'est bien une identification du courant de pensée au syndicat leader. La consultation UA a effectivement été engagée dans de nombreuses sections UA du SNI-PEGC.

V Le SNES fédérateur de l'anti-FEN à l'intérieur, se présente et agit vers l'extérieur comme une FEN-Bis

Le SNES, fédérateur de l'anti-FEN, appelle les Personnels à se regrouper au delà de ses troupes. Il explique d'ailleurs qu'il a un rôle fédérateur.
"*Il est vrai que si l'on examine bien la situation, beaucoup de choses reposent sur nos épaules pour fédérer des forces relativement inorganisées comme c'est le cas des jeunes mais qui sont en même temps capables de descendre dans la rue par milliers, les parents qui sont orphelins d'organisation impulsant l'action, et surmonter l'interdit que créent d'autres syndicats parmi les instituteurs dans certains départements, et les personnels ATOSS..."* (circ UA SNES du 9/3/92 p2)

Et à propos de l'action du 4 avril, on écrit : "*Mais s'agirait-il d'une Action de même nature si nous réussissons à mettre dans le coup le 1er degré, les ATOSS, les parents, les jeunes*".

Le SNES, anti-FEN se positionne en FEN-bis par rapport à la situation syndicale en France. Dans la circulaire UA SNES du 21 Novembre 1991 on lit dans le chapitre consacré à l'analyse de l'état du mouvement syndical :
"*A l'intérieur de toutes ces organisations(il s'agit ici des confédérations) se renforcent des courants de contestation dont le sens n'est pas identique. C'est le cas au sein de la FEN avec le rôle que joue UA, EE, Autrement, contestation qui à des titres divers met en cause l'orientation peu syndicale d'UID ainsi que ses choix revendicatifs ses choix de stratégie, et de recomposition*".

"*C'est naturellement plutôt dans ce cadre que nous situons la réflexion U et A que nous cherchons à mener de façon ouverte avec tous ceux qui le souhaitent qu'ils soient minoritaires dans leur confédération, constitués en syndicat autonome, ou regroupés dans des structures informelles. C'est le sens* de notre présence dans plusieurs collectifs plus ou moins formels mais qui pr,sentent l'intérêt de permettre des échanges".

Le SNES interroge ses militants :
« *Y a-t-il des possibilités de prises de positions unitaires, voire d'actions unitaires sur les salaires,l'avenir du service public,le problème du développement industriel,l'emploi ?* »
Toutes ces questions ne sont-elles pas de la compétence fédérale ? Quel est donc le sens d'une telle attitude ? Ne se prépare-t-on pas à nous quitter ?

N'est-ce pas encore le SNES qui s'adresse au Ministre de la Fonction Publique par lettre du 03.12.91.pour le prendre à témoin des problèmes internes de notre fédération à propos du débat qui traverse les SN sur la déconcentration de la gestion des corps : "*La demande du SNES de siéger lors de la réunion du CSFPE du 4 décembre se heurte à un refus, le SNI-PEGC ayant décidé, lui, de voter en abstention".*

Le SNES demande communication de son courrier aux membres du CSFPE.
Et n'oublions pas le dernier paragraphe de cette lettre :

« *Nous insistons … nouveau pour que les personnels du second degré retrouvent le droit de s'exprimer leur avis au sein du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat* ».

C'est au Ministre que le SNES demande encore d'intervenir:
"Cela passe par le respect de leurs votes qui font du SNES leur syndicat le plus représentatif".
Dans la FEN ? ou déjà hors de la FEN ?

VI Enfin, même dans l'action, le SNES est le fédérateur de l'anti-FEN

Et bien sûr il faut parler du 12 octobre. N'en refaisons pas l'historique, mais rappelons quand même :
" *Pour qu'une action fédérale devienne réelle, il faut qu'elle puisse prendre appui sur les initiatives prises dans chacun des syndicats* " (texte de la CAN du SNES des 2 et 3 juillet 91 ; et comme beaucoup de syndicats n'avaient pas encore pris de décisions en la matière, le texte ajoutait : " *l'action intersyndicale du 12 octobre ne peut être la base d'une action fédérale qui engage toute la FEN* "
Il faut quand même oser appeler l'action du 12 octobre une action intersyndicale. C'est clair, la FEN est réduite ici au rang de cartel, paralysée tant qu'il n'y a pas unanimité de ses composantes !
On me dira, en juillet, c'était loin du 12 octobre. Bon, et en septembre alors on avait eu, je pense le temps de la réflexion ! Et bien non, pour marquer sa différence, tous les prétextes et toutes les arguties sont bons pour ne pas être engagés dans l'action fédérale. Sous la signature de Monique Vuaillat et Pierre Toussenel, dans l'US du 6 septembre, l'extraordinaire interrogation de cet intertitre :
AGIR AVEC LA FEN ?
Vous avez entendu : "avec" et non pas "dans la FEN"!
Quel aveu! Et ce n'est pas une erreur de titre car on lit dans le texte : " *Et puis nous manifesterons dans les rues. Pourrons-nous le faire tous ensemble avec les autres syndicats de la FEN, avec la FEN ? Telle est aussi la question."*

Le SNEP pour sa part considère qu'il y a d'un côté l'appel du SNI-PEGC et de la FEN (un peu d'anti-SNI ne fait pas de mal au passage!), et de l'autre côté ceux qui organisent " *la marche pour l'éducation*" le 12 octobre et qui sans doute ne sont pas dans la FEN : " *L'absence de garanties sur les revendications avancées ne crée pas actuellement les conditions d'une unité d'action au niveau fédéral*"
Unité d'action... entre la FEN et ses SN ! Et aujourd'hui le SNEP avec d'autres, hurle parce que nous serions les liquidateurs de l'unité de la FEN qu'ils ont récusée dans leurs écrits et dans la rue le 12 octobre et aussi le 25 janvier.

Mais faut-il multiplier les exemples... ? Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'UA, par le SNES essentiellement, accumule les barils de poudre. Souvenons-nous de 73 et du manifeste. Déjà la coupe était pleine et le congrès de la FEN avait adopté la résolution dont je veux vous rappeler les termes :

"Manifeste pour l'unité et la responsabilité de la F.E.N.

Le Congrès de la F.E.N. réaffirme solennellement son attachement à l'unit, de la fédération, gage de sa représentativité, de son autorité, de son efficacité.
Le maintien de cette unit, suppose comme condition première le respect par tous des règles de vie communes.

Parce qu'elle a toujours refusé de n'être qu'un cartel de syndicats agissant chacun de son côté, la première de ces règles est que la FEN détient le pouvoir de traiter, au nom de tous, des problèmes qui concernent l'ensemble des adhérents, qu'il s'agisse en particulier de la situation générale de l'école, de la défense des libertés et de la paix, des problèmes de la Fonction publique...

La démocratie exige sur ces problèmes une totale liberté d'expression pour les différentes opinions au sein des organismes délibératifs, puis, après détermination d'une position commune ou majoritaire, le respect par tous de la décision prise.

Le Congrès tient à affirmer sans équivoque qu'en adhérant à la FEN, un syndicat national souscrit le contrat moral de respecter les règles de vie fixées par les organismes souverains de la FEN.

Toute violation caractérisée de ces règles par un syndicat ne peut avoir d'autre signification que la volonté ne peut avoir d'autre signification que la volonté de ce syndicat de rompre les liens qui l'unissent à la FEN et ne laisse en définitive à celle-ci d'autre possibilité que d'enregistrer cette rupture".

A quoi a donc servi cette résolution ? La situation en a-t-elle été profondément modifiée ? Je crois très sincèrement que les tensions sont encore plus vives aujourd'hui dans la FEN qu'à cette époque là. La situation s'est considérablement dégradée.

Revenons sur l'épisode de la lettre. Des militants du niveau d'expérience et de responsabilité de Monique Vuaillat ou de Pierre Toussenel, peuvent-ils laisser croire aujourd'hui qu'ils n'imaginaient pas les conséquences de leur démarche en rendant cette lettre publique.

Non seulement, mes camarades du SNES et du SNEP, depuis des années vous avez accumulé la poudre dans notre maison, mais là vous avez intentionnellement craqué l'allumette.

Alors maintenant que faisons-nous ? Il faut en effet, pour les adhérents, que les responsabilités soient clairement établies, que les problèmes soient nettement posés. De l'analyse des faits découle des questions précises tant sur la conception du syndicalisme que sur les règles de vie dans l'organisation. Nous attendons les réponses que vous allez apporter.

Les minoritaires ont choisi de développer une campagne auprès des adhérents sur la base d'une texte qui est bel et bien un texte fond, sur leurs courants de pensée. Nous avons pour notre part préféré une démarche syndicale au travers d'un appel des SG des SN. La FEN est d'abord une fédération de SN. C'est là que se trouve sa légitimité.